

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 07140

Numéro SIREN : 425 043 064

Nom ou dénomination : RED-ON-LINE

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2019 sous le numéro de dépôt 42827

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 01/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/42827

Déposant :

Nom/dénomination : RED-ON-LINE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 425 043 064

N° gestion : 2009 B 07140



Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS RED ONLINE		exercice exprimée en nombre de mois 12.00				
Adresse de l'entreprise 0000 10 Place du Générale De Gau 92160 ANTONY		Durée de l'exercice précédent 12.00				
Numéro SIRET* 4 2 5 0 4 3 0 6 4 0 0 0 3 8		Néant *				
Exercice N clos le, 31122018		N-1 31122017				
Brut 1		Net 3				
Net 4						
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ	106 714.30	106 714.30	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
		Fonds commercial (1) AH	AI	738 409.17	738 409.17	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	4 525 922.86	2 969 657.61	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		1 556 265.25		
	Terrains AN	AO				
	Constructions AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles AT	AU				
	Immobilisations en cours AV	AW				
	Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	119.94	119.94	
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG			
	Autres immobilisations financières* BH	BI				
	TOTAL (II) BJ		BK	5 371 166.27	3 076 371.91	2 294 794.36
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	9 869.21	9 869.21	22 738.99
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	5 333 465.38	101 925.70	5 231 539.68
		Autres créances (3) BZ	CA	988 876.40	988 876.40	781 998.90
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE			
Disponibilités CF	CG	581 985.98		581 985.98	526 935.65	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	26 100.00	26 100.00	12 125.39	
	TOTAL (III) CJ	CK	6 940 296.97	101 925.70	6 838 371.27	5 984 211.13
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Ecart de conversion actif* (VI) CN		14 953.42		14 953.42	17 927.53	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	12326416.66	3 178 297.61	9 148 119.05	7 989 754.12
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété * Immobilisations		Stocks		Créances		

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS RED ONLINE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 392 796.00 ...)	DA	2 392 796.00	127 425.00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	237 805.00	237 805.00	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	1 836.76	1 836.76	
	Report à nouveau	DH	(311 572.30)	(2673208.39)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(752 661.53)	(372 987.91)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)		DL	1 568 203.93	(2679129.54)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	81 953.42	99 927.53	
	Provisions pour charges	DQ	48 718.00	42 529.00	
	TOTAL (III)		DR	130 671.42	142 456.53
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	387 101.89	4 736 274.21	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 593.92	7 320.21	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 144 030.44	2 517 983.10	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 258 794.72	1 248 931.32	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	129 521.80		
Autres dettes	EA	193 531.21	169 398.28		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 324 351.72	1 846 520.01	
TOTAL (IV)		EC	7 440 925.70	10526427.13	
(V)		ED	8 318.00		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	9 148 119.05	7 989 754.12	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 437 331.78	10519106.92	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N						Exercice (N - 1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
Désignation de l'entreprise : SAS RED ONLINE								Néant <input type="checkbox"/> *
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD	4 622 841.79	FE	1 041 949.44	FF	5 664 791.23
			FG	2 138 213.91	FH	1 589 637.45	FI	3 727 851.36
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 761 055.70	FK	2 631 586.89	FL	9 392 642.59	8 233 878.05
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	78 212.57	138 605.99	
	Autres produits (1) (11)				FQ	119 022.11	54 136.73	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	9 589 877.27	8 426 620.77
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 627 640.59	4 791 407.57
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	120 862.70	104 739.91
	Salaires et traitements*					FY	2 112 891.33	1 903 954.03
	Charges sociales (10)					FZ	1 123 275.98	1 085 339.40
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	706 674.30	668 399.76
			- dotations aux provisions*			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	101 925.70	78 212.57
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	6 189.00	762.00	
	Autres charges (12)				GE	2 988.60	(92.18)	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	9 802 448.20	8 632 723.06	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(212 570.93)	(206 102.29)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	17 927.53	6 478.00	
	Différences positives de change				GN	29 998.25	68 592.33	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	47 925.78	75 070.33	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	14 953.42	17 927.53	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	74 771.59	63 321.21	
	Différences négatives de change				GS	39 260.35	28 952.60	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	128 985.36	110 201.34	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(81 059.58)	(35 131.01)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(293 630.51)	(241 233.30)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS RED ONLINE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	15 200.00	81.90		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		833.33		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	15 000.00	10 000.00		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	30 200.00	10 915.23		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	476 550.29	91 613.84		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		37 000.00		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	476 550.29	128 613.84		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(446 350.29)	(117 698.61)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	12 680.73	14 056.00		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 668 003.05	8 512 606.33		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	10420664.58	8 885 594.24		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(752 661.53)	(372 987.91)		
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	74 245.73	62 894.67		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	111 740.26	38 367.44			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Paiements clients				15 200.00		
Reprise litiges prud'homme				15 000.00		
Paiements litiges sociaux			28 440.00			
Changement de méthode PCA clients			450 549.00			
Divers			(2 438.71)			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS RED ONLINE										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	106 714.30	D8			D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	4 250 478.83	KE			KF	1 013 853.20	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH			KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK			KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN			KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ			KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT			KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW			KX		
		Matériel de transport*				KY		KZ			LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC			LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI			LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL			LM		
	TOTAL III					LN		LO			LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M			8T	
		Autres participations					8U	119.94	8V			8W	
Autres titres immobilisés					IP		IR			IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU			IV			
TOTAL IV					LQ	119.94	LR			LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	4 357 313.07	ØH			ØJ	1 013 853.20		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ	106 714.30	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	5 264 332.03	IX			
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY		NG		NH		NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	119.94	ØZ	
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	119.94	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	5 371 166.27	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegrid Group



[Signature]

Désignation de l'entreprise <u>SAS RED ONLINE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A															
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	106 714.30			EL				EN	106 714.30			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	2 262 983.31			PF	706 674.30			PG	PH		2 969 657.61	
Terrains			PI				PJ				PK	PL			
Constructions	Sur sol propre		PM				PN				PO	PQ			
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT	PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV				PW				PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ				QA				QB	QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD				QE				QF	QG			
	Matériel de transport		QH				QI				QJ	QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL				QM				QN	QO			
	Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS	QT			
TOTAL III			QU				QV				QW	QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	2 369 697.61			ØP	706 674.30			ØQ	ØR		3 076 371.91	
CADRE B															
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2		N3	N4	N5		N6						
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8		P6	P7	P8		P9		Q1					
Terrains	Q2	Q3		Q4	Q5	Q6		Q7		Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2	R3	R4		R5		R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9	S1	S2		S3		S4				
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7	S8	S9		T1		T2					
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5	T6	T7		T8		T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2		U3	U4	U5		U6		U7				
	Matériel de transport	U8	U9		V1	V2	V3		V4		V5				
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8	V9	W1		W2		W3					
Emballages récup. et divers	W4	W5		W6	W7	W8		W9		X1					
TOTAL III	X2	X3		X4	X5	X6		X7		X8					
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM					NO					
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ		NR	NS	NT		NU		NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ				
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9	Z8					
Primes de remboursement des obligations									SP	SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS RED ONLINE

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UE	UF		
	- financières	UG	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

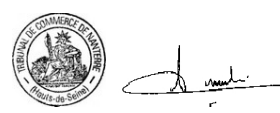
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières		UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA	53 606.97		53 606.97				
		Autres créances clients		UX	5 279 858.41		5 279 858.41				
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)		ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY	2 532.43		2 532.43				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	6 343.37		6 343.37				
	Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		VM						
			Taxe sur la valeur ajoutée		VB	489 200.96		489 200.96			
			Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN						
			Divers		VP						
		Groupe et associés (2)		VC	446 624.60		446 624.60				
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	44 175.04		44 175.04				
		Charges constatées d'avance		VS	26 100.00		26 100.00				
	TOTAUX				VT	6 348 441.78	VU	6 348 441.78	VV		
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG							
		à 1 an maximum à l'origine		VH							
		à plus d'1 an à l'origine									
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	387 101.89		387 101.89				
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 144 030.44		3 144 030.44				
		Personnel et comptes rattachés		8C	282 732.71		282 732.71				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	298 993.86		298 993.86				
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	661 319.27		661 319.27				
		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	15 748.88		15 748.88				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	129 521.80		129 521.80				
		Groupe et associés (2)		VI	74 245.73		74 245.73				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	119 285.48		119 285.48				
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL							
		Produits constatés d'avance		8L	2 324 351.72		2 324 351.72				
TOTAUX				VY	7 437 331.78	VZ	7 437 331.78				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SAS RED ONLINE		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31122018			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	2 665.77	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 988.88	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	43 745.01	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	(3 144.00)	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
TOTAL I					WR	71 501.19	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WS	752 661.53	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU	43 491.60	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
		- imposées au taux de 0 %				WH	
		- imposées au taux de 19%				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A	XA	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY		
Majoration d'amortissement*					XD		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
TOTAL II					XH	881 814.57	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	810 313.38	
					XO	810 313.38	



Désignation de l'entreprise <u>SAS RED ONLINE</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	953 408.00
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)			K6	953 408.00
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	953 408.00
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
IFC	8X	6 189.00	8Y	
Provisions clients	8Z	14 953.42	9A	17 927.53
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Interessement	9K	13 250.29	9L	
Participation	9M		9N	16 867.20
Effort construction	9P	9 352.30	9R	8 696.87
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	43 745.01
			YO	43 491.60
			↓	↓
			ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS RED ONLINE		Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(2673208.39)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale	ZB		
						- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(372 987.91)		Dividendes	ZE		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	(2 734 624.00)	
				Report à nouveau	ZG	(311 572.30)		
	TOTAL I	ØF	(3 046 196.30)		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(3 046 196.30)
RENSEIGNEMENTS DIVERS								
				Exercice N :		Exercice N - 1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7)	YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance			YT	1 357 491.18	925 684.85		
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8)	XQ	256 136.63	246 828.17		
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	2 019 299.17	1 760 134.25		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	1 197 265.65	1 110 082.98		
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES)	ST	797 447.96	748 677.32		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	5 627 640.59	4 791 407.57		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	70 401.00	53 092.00		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS)	9Z	50 461.70	51 647.91		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	120 862.70	104 739.91		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	1 344 138.87	1 115 730.00		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	399 590.42	356 677.00		
DIVERS	- Montant brut des salaires *			ØB	2 057 297.18			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	1.47 %	1.67 %		
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(810 313.38)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	327 414.00	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	8 1 8 8 1 3 4 1 2 0 0 0 2 5		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS RED ONLINE

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥						
							I. Immobilisations*	1	2	3	4	5

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪					
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %						
				I. Immobilisations*	1	2		3	4	5	6	7

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩				(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪					(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SAS RED ONLINE

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS RED ONLINE		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés }	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS RED ONLINE		Néant <input type="checkbox"/> *																				
Exercice ouvert le : 01.01.2018..... et clos le : 31.12.2018.....		Durée en nombre de mois <input type="text" value="12.00"/>																				
DECLARATION DES EFFECTIFS																						
Effectifs moyens du personnel	YP	42.00																				
Dont apprentis	YF																					
Dont handicapés	YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																						
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	9 392 644.26																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	111 740.26																				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT																					
TOTAL 1		OX	9 504 384.52																			
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	7 280.18																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE																					
Subventions d'exploitation reçues	OF																					
Variation positive des stocks	OD																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT																					
TOTAL 2		OM	7 280.18																			
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																						
Achats	ON	3 016.18																				
Variation négative des stocks	OQ																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	5 426 217.06																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	46 829.63																				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 988.60																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY																					
TOTAL 3		OJ	5 479 051.47																			
IV Valeur ajoutée produite																						
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3																				
		OG	4 032 613.23																			
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	4 032 613.23																			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	9 504 384.52																				
Effectifs au sens de la CVAE	EY	42.00																				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	330 486 073.00																				
Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	8	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	8
Date de cessation	HR																					

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1 (1)
1Néant *

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

4 2 5 0 4 3 0 6 4 0 0 0 3 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS RED ONLINE

ADRESSE (voie)

0000 10 Place du Générale De Gau

CODE POSTAL

92160

VILLE

ANTONY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1.00

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 341 828.00

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

ETAI

N° SIREN (si société établie en France)

806420360

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

341 828.00

Adresse :

N°

10

Voie

PLACE DU GENERAL DE GAULLE

Code Postal

92160

Commune

ANTONY

Pays

FRA

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1

(1)

Néant *

N° de dépôt

[]

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 4 2 5 0 4 3 0 6 4 0 0 0 3 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS RED ONLINE

ADRESSE (voie) 0000 10 Place du Générale De Gau

CODE POSTAL 92160 VILLE ANTONY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique SAS Dénomination RED ON LINE UK

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00

Adresse : N° 32 Voie STANHOPE GARDENS

Code Postal . Commune LONDRES Pays GBR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

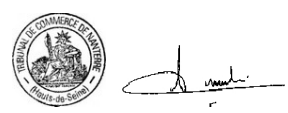
Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



RED ON LINE

Société par Actions Simplifiée

10, place du Général de Gaulle
92160 Antony

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. [unclear]', written over a horizontal line.

RED ON LINE

Société par Actions Simplifiée

10, place du Général de Gaulle
92160 Antony

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Associé unique de la société RED ON LINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RED ON LINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1 « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme il est mentionné en note 2.1.1 « Immobilisations incorporelles » dans le paragraphe relatif aux règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels, les fonds de commerce acquis ainsi que les malis de fusion identifiés dans le cadre de l'application du règlement ANC n° 2015-06 ne sont pas amortis. La société s'assure chaque année que la valeur recouvrable des fonds de commerce et mali de fusion est supérieure à la valeur nette

2 | RED ON LINE | Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels | Exercice clos le 31 décembre 2018

comptable. La valeur recouvrable est la valeur maximale entre la valeur d'utilité et la valeur de marché. La valeur d'utilité est appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés, la valeur de marché sur la base de performances enregistrées par des sociétés similaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations visées ci-dessus et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

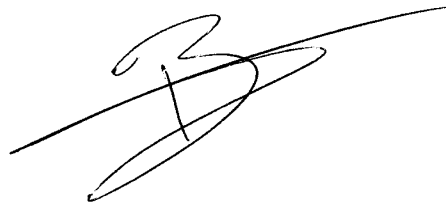
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 avril 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Bénédicte SABADIE

SAS RED ONLINE

UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE
INFOPRO
digital

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

ANNEXE AUX COMPTES CLOS LE 31/12/2018

De la Société : RED ONLINE
Forme juridique : SAS - Sté par actions simplifiée
Adresse du siège social : 0000 10 Place du Générale De Gaulle 92160 ANTONY
Activité : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
N° Siret : 425043064 00038

dont le total du bilan, avant répartition, de l'exercice d'une durée de 12 mois
du 01/01/2018 au 31/12/2018 est de 9 138 622 €
et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un
déficit de -752 662 €.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les montants sont exprimés en euros, sauf mention expresse.

I. BILAN AU 31/12/2018

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	106 714	106 714		
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	738 409		738 409	738 409
Autres immobilisations incorporelles	4 525 923	2 969 658	1 556 265	1 249 086
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	120		120	120
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	5 371 166	3 076 372	2 294 794	1 987 615
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	9 869		9 869	22 739
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	5 333 465	101 926	5 231 540	4 640 412
Autres créances	988 876		988 876	781 999
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (Donc actions propres) :				
Disponibilités	581 986		581 986	526 936
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	26 100		26 100	12 125
ACTIF CIRCULANT	6 940 297	101 926	6 838 371	5 984 211
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	14 953		14 953	17 928
TOTAL GENERAL	12 326 417	3 178 298	9 148 119	7 989 754

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
Capital social ou individuel (dont versé : 2 392 796)	2 392 796	127 425
Primes d'émission, de fusion, d'apport	237 805	237 805
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	1 837	1 837
Report à nouveau	-311 572	-2 673 208
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-752 662	-372 988
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 568 204	-2 679 130
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	81 953	99 928
Provisions pour charges	48 718	42 529
PROVISIONS	130 671	142 457
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	387 102	4 736 274
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 594	7 320
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 144 030	2 517 983
Dettes fiscales et sociales	1 258 795	1 248 931
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	129 522	
Autres dettes	193 531	169 398
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 324 352	1 846 520
DETTES	7 440 926	10 526 427
Ecart de conversion passif	8 318	
TOTAL GENERAL	9 148 119	7 989 754

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

Rubriques	Exercice 2018			Exercice 2017
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	4 622 842	1 041 949	5 664 791	4 885 737
Production vendue de services	2 138 214	1 589 637	3 727 851	3 348 141
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	6 761 056	2 631 587	9 392 643	8 233 878
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			78 213	138 606
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			119 022	54 137
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			9 589 877	8 426 621
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			5 627 641	4 791 408
Autres achats et charges externes			120 863	104 740
Impôts, taxes et versements assimilés			2 112 891	1 903 954
Salaires et traitements			1 123 276	1 085 339
Charges sociales				
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			706 674	668 400
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			101 926	78 213
Dotations aux provisions			6 189	762
Autres charges			2 989	-92
CHARGES D'EXPLOITATION			9 802 448	8 632 723
			RESULTAT D'EXPLOITATION	-212 571
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			47 926	75 070
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges			17 928	6 478
Différences positives de change			29 998	68 592
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			128 985	110 201
Dotations financières aux amortissements et provisions			14 953	17 928
Intérêts et charges assimilées			74 772	63 321
Différences négatives de change			39 260	28 953
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			RESULTAT FINANCIER	-81 060
			RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-293 631
PRODUITS EXCEPTIONNELS			30 200	10 915
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			15 200	82
Produits exceptionnels sur opérations en capital				833
Reprises sur provisions et transferts de charges			15 000	10 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES			476 550	128 614
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			476 550	91 614
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				37 000
			RESULTAT EXCEPTIONNEL	-446 350
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			12 681	14 056
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			9 668 003	8 512 606
TOTAL DES CHARGES			10 420 665	8 885 594
BENEFICE OU PERTE			-752 662	-372 988

III. ANNEXE

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	7	5.5.1 <i>Produits constatés d'avance</i>	19
2 REGLES ET METHODES COMPTABLES	7	5.5.2 <i>Ecarts de conversion</i>	19
2.1 IMMOBILISATIONS	8	6 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE RESULTAT	19
2.1.1 <i>Immobilisations incorporelles</i>	8	6.1 VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	20
2.1.2 <i>Immobilisations corporelles</i>	8	6.2 RESULTAT EXCEPTIONNEL	20
2.1.3 <i>Immobilisations financières</i>	9	6.3 IMPOT SUR LES BENEFICES	21
2.2 CREANCES	9	6.3.1 <i>Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité</i>	21
2.3 COMPTES DE REGULARISATION	9	6.3.2 <i>Fiscalité différée</i>	22
2.4 PROVISIONS POUR RISQUES	10	6.3.3 <i>Incidence sur le résultat de l'application des dispositions fiscales</i>	22
2.4.1 <i>Provisions pour indemnités de fin de carrière</i> 10		7 INFORMATIONS DIVERSES	23
2.4.2 <i>Autres provisions pour risques et charges</i> 10		7.1 EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE	23
2.5 DETTES FINANCIERES DIVERSES	10	7.2 IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE	23
2.6 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	10	7.3 LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS ...	24
2.7 CHIFFRE D'AFFAIRES	11	7.4 REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION	24
3 ENGAGEMENTS	11	8 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	24
3.1 ENGAGEMENTS REÇUS	11		
4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	12		
4.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES ...	12		
4.1.1 <i>Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice</i>	12		
4.1.2 <i>Tableau des amortissements</i>	13		
4.2 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES	13		
4.3 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES	14		
4.4 PRODUITS A RECEVOIR	14		
4.5 COMPTES DE REGULARISATION	15		
4.5.1 <i>Charges constatées d'avance</i>	15		
4.5.2 <i>Ecarts de conversion</i>	15		
5 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	16		
5.1 CAPITAUX PROPRES	16		
5.2 ETAT DES PROVISIONS	17		
5.2.1 <i>Provisions pour risques</i>	17		
5.3 ETATS DES ECHEANCES DES DETTES	18		
5.4 CHARGES A PAYER	19		
5.5 COMPTES DE REGULARISATION	19		

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, la société a procédé à une augmentation de capital de 333 333 actions de 15 euros soit 4 999 995 euros (par compensation avec des créances de l'actionnaire unique) puis à une réduction de capital de 2 734 624 euros.

Le nouveau capital social au 31 12 2018 s'élève à 2 392 796 euros.

La société RED ON LINE a souhaité faire évoluer à compter du 1^{er} janvier 2018 sa méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires en ce qui concerne les fournitures de logiciels. Désormais le revenu des prestations de mises en place et de développement de logiciel vendues en même temps que la licence d'utilisation et incluses dans une prestation globale, sont reconnues linéairement sur la durée totale du contrat afin d'harmoniser les règles et méthodes comptables avec celles utilisées pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe conformément au règlement ANC 2018-01.

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion incluent par conséquent un montant de 450 549 € en résultat représentant l'impact à l'ouverture au 1^{er} janvier 2018 de l'application de ce changement de méthode sur les produits constatés d'avance.

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définies par :

- le Plan Comptable Général,
- Le règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements ANC 2015-06 puis ANC 2016-07 dans le respect des principes de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

Les comptes sont établis, comme pour l'exercice précédent, en prenant en considération les dispositions des règlements ci-après, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005 :

- règlements CRC n° 2002-10 et n° 2003-007 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs
- règlement CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les créances, les liquidités disponibles en caisse ou en banque, les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

Conformément à l'article 225-43 du code de commerce, aucune avance ni aucun crédit n'ont été alloués aux dirigeants de la société.

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

2.1 Immobilisations

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Suite à l'adoption du règlement ANC no 2015-06 modifiant le règlement ANC no 2014-03 relatif au plan comptable général, les quelques malis techniques présent en Immobilisations incorporelles ont été analysés pour affectation à des éléments d'actifs sous-jacents corporels, financiers ou incorporels.

Cette affectation n'a identifié aucun actif de type corporel ou financier. Concernant les actifs incorporels, ceux-ci ne figurant pas dans les comptes originels des sociétés absorbées, leur montant est constitutif d'un Mali de Fusion.

Ces éléments, de durée d'utilisation présumée non limitée, ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Par ailleurs, les fonds de commerce acquis ne sont pas amortis et font également l'objet d'un test de dépréciation annuel.

S'agissant de Malis de Fusion ou de Fonds de commerce acquis, des provisions sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur maximale entre la valeur d'utilité et la valeur de marché.

- La valeur d'utilité s'apprécie en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, déterminés à partir des plans d'affaires établis par le management de la société et couvrant une période de quatre ans, extrapolée sur une cinquième année qui est projetée à l'infini et diminuée de l'actif économique.
- La valeur de marché est calculée sur la base de performances enregistrées par des sociétés similaires ; ou le cas échéant en référence à la valeur de marché du groupe Infopro Digital.

Les dépenses ayant le caractère de frais d'établissement, ainsi que les frais de recherche, sont pris en charge à 100 % dans l'exercice.

Les développements informatiques, réalisés en interne ou sous-traités, correspondent à des projets nettement individualisés et porteurs d'avantages économiques futurs. Ils ont fait l'objet d'une activation et sont amortis linéairement sur 3 ans à partir de la date de mise en service des modules développés.

Les logiciels informatiques acquis auprès de tiers sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur 3 ans.

2.1.2 Immobilisations corporelles

Le coût d'entrée des biens répondant aux critères d'immobilisations correspond à leur prix d'achat augmenté de tous les coûts directs engagés pour permettre le fonctionnement des éléments concernés ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue assimilée à la durée d'usage en application des règlements 2002-10 et 2004-06 :

Matériel et outillage	5 ans
Installations, agencements, aménagements divers	9 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau, informatique	3 ans
Mobilier	10 ans

2.1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués au coût d'acquisition. Des provisions sont éventuellement comptabilisées lorsque la valeur recouvrable est inférieure au coût de revient. La valeur recouvrable est la valeur maximale entre la valeur d'usage et la valeur de marché.

2.2 Créances

La date de facturation constitue le fait générateur de la créance. Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.

Le poste « clients et comptes rattachés » comprend les factures émises et non encaissées, ainsi que la part des abonnements qui ont été souscrits et servis mais restent en attente de règlement.

Ces créances sont, le cas échéant, dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Le poste « autres créances » comprend :

- les compte-courants débiteurs ouverts dans le cadre des conventions de gestion de trésorerie conclues avec les autres sociétés du Groupe,
- l'excédent éventuel d'impôt sur les sociétés versé à la société tête du groupe fiscal Infopro Digital, selon les termes de la convention d'intégration fiscale.

2.3 Comptes de régularisation

Créances et dettes en devises

Les transactions réalisées en devises étrangères, sont converties au taux de change en vigueur à la date des opérations. A la clôture de l'exercice, les créances et dettes concernées, exprimées en devises, sont converties au taux de change à cette date. Les écarts constatés sont portés en écart de conversion actif ou passif, inscrits dans les rubriques « Comptes de régularisation et assimilés ». Les pertes latentes sont prises en charges par le biais de provisions.

2.4 Provisions pour risques

La société applique le règlement CRC N° 2000-06. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour le groupe. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

2.4.1 Provisions pour indemnités de fin de carrière

L'évaluation actuarielle de l'engagement a été réalisée selon la méthode dite « prorata temporis ». Les calculs sont effectués salarié par salarié selon le processus suivant :

- calcul de l'engagement total sur la base du salaire projeté en fin de carrière et de la totalité des droits qui seront acquis à cette échéance.
- les droits acquis à la clôture sont calculés au prorata de l'ancienneté du salarié à cette date par rapport à l'ancienneté totale qu'il aura à son départ à la retraite.

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite sont inscrits en provision au passif pour 48 718 €.

Les hypothèses sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1.60%. Ce taux correspond approximativement au taux iBoxx Corporate Bonds AA10+ observé au cours des derniers mois.
- la table de survie retenue est la table INSEE 11-13 pour les hommes et les femmes.
- l'hypothèse de départ en fin de carrière est un scénario de départ volontaire à la retraite à 62 ans pour les employés et 65 ans pour les cadres et les journalistes, avec versement d'une indemnité de départ en retraite prévue par les différentes conventions collectives du groupe. L'indemnité est soumise à charges sociales avec un taux de 50%.
- le taux d'évolution annuelle des salaires est de 2% inflation comprise, pour tout âge et toutes catégories socioprofessionnelles.

2.4.2 Autres provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en vue de faire face à des litiges commerciaux et sociaux.

2.5 Dettes financières diverses

Les dettes financières diverses sont constituées comme suit :

- Des comptes-courants financiers créditeurs de certaines filiales.

2.6 Produits constatés d'avance

S'agissant des abonnements souscrits par les clients à des produits / base de données, les produits constatés d'avance sont constitués de la part restant à courir au 31/12/2018 desdits abonnements.

2.7 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net représente soit des ventes d'études, soit des ventes de publicité, soit des abonnements à logiciels de conformité environnementale.

En ce qui concerne les ventes d'études, le chiffre d'affaires est réalisé à la date de livraison de l'étude.

En ce qui concerne le chiffre d'affaires publicité (Journal de l'environnement), le fait générateur est la date d'insertion des publicités.

Pour les logiciels de conformité environnementale, suite au changement de méthode explicité au 1) « Faits significatifs de l'exercice », la prestation délivrée au client est considérée comme intégralement de type « prestation continue à durée définie ». Dès lors le C.A. facturé est réparti prorata temporis sur la durée de l'abonnement.

Pour mémoire, au cours des exercices précédents, une partie du C.A au titre du droit d'accès était constatée en résultat dès la facturation alors que la partie constitutive de l'abonnement était constatée au prorata temporis de la durée de l'abonnement.

3 ENGAGEMENTS

3.1 Engagements reçus

Aucun engagement n'a été reçu par la société

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1 Immobilisations corporelles, incorporelles et financières

4.1.1 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement	106 714				106 714
Autres postes d'immobilisation incorporelles	4 250 479	1 013 853			5 264 332
Total 1 Incorporelles	4 357 193	1 013 853	0	0	5 371 046
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements....					
Installations générales et agencements					
Installations techniques, matériels et outillages					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	120				120
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
Total 4 Financières	120	0	0	0	120
TOTAL	4 357 313	1 013 853	0	0	5 371 166

4.1.2 Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2018
Frais d'établissement et de développement	106 714			106 714
Autres immobilisations incorporelles	2 262 983	706 674		2 969 658
Total 1	2 369 697	706 674	0	3 076 372
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements				
Installations techniques, matériels et outillages				
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total 2	0	0	0	0
TOTAL	2 369 697	706 674	0	3 076 372

4.2 Provisions pour dépréciation des créances

Se référer au paragraphe 5.2. Etat des Provisions.

4.3 Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 6 338 945 € en valeur brute au 31/12/2018 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	0	0	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT :	6 338 944	6 338 944	0
Clients	5 279 858	5 279 858	
Clients douteux	53 607	53 607	
Personnel et comptes rattachés	2 532	2 532	
Organismes sociaux	6 343	6 343	
Etat : impôts et taxes diverses	489 201	489 201	
Groupe et associés	446 625	446 625	
Débiteurs divers	44 175	44 175	
Charges constatées d'avance	26 100	26 100	
TOTAL	6 338 944	6 338 944	0
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.4 Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Rabais, remises, Ristournes à obtenir		
Produits à recevoir		
Clients – Factures à établir	647 946	738 087
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements		
Intérêts courus sur compte courant		
TOTAL	647 946	738 087

4.5 Comptes de régularisation

4.5.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 26 100 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Charges d'exploitation	26 100	12 125
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	26 100	12 125

4.5.2 Ecart de conversion

ECART ACTIF		ECART PASSIF	
	Euros		Euros
Diminution des créances	14 953	Diminution des dettes	
Augmentation des dettes		Augmentation des créances	8 318
TOTAL	14 953	TOTAL	8 318

5 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1 Capitaux propres

Affectation des résultats de l'exercice 2017 :

Les comptes de l'exercice 2017 ont fait apparaître un résultat de -372 988 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce profit a été affecté en report à nouveau.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Changement méthode comptable	Augmentation	Affectation de N-1	Distribution Dividendes	Résultat de l'exercice	Au 31/12/2018
Capital social	127 425		2 265 371				2 392 796
Primes de fusion	237 805						237 805
Réserve légale							0
Autres réserves	1 837						1 837
Report à nouveau	(2 673 208)		2 734 624	(372 988)			(311 572)
Résultat de l'exercice	(372 988)	(752 662)		372 988			(752 662)
SITUATION NETTE	(2 679 129)	(752 662)	4 999 995	0	0	0	1 568 204
Provisions réglementées							
CAPITAUX PROPRES	(2 679 129)	(752 662)	4 999 995	0	0	0	1 568 204

5.2 Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

5.2.1 Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2017	Dotations	Reprises	Au 31/12/2018
Provisions pour litige prud'homal	82 000		15 000	67 000
Provisions pour garantie Clients				
Provisions pour perte de marchés à terme				
Autres provisions pour risques et charges				
Provisions pour pertes de change	17 928	14 953	17 928	14 953
Provisions pour risques	99 928	14 953	32 928	81 953
Provisions pour pensions et obligations similaires	42 529	6 189		48 718
Provisions pour Charges	42 529	6 189	0	48 718
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions autres immos financières				
Provision pour dépréciation des immobilisations	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires				
Provision amortissements dérogatoires	0	0	0	0
Matières premières				
Provision pour dépréciation des stocks	0	0	0	0
Poste : Clients douteux	78 213	101 926	78 213	101 926
Poste : Autres créances				
Provision pour dépréciation des créances	78 213	101 926	78 213	101 926

5.3 Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	387 102	387 102		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 144 030	3 144 030		
Personnel et comptes rattachés	282 733	282 733		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	298 994	298 994		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	661 319	661 319		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	15 749	15 749		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	129 522	129 522		
Groupe et associés	74 246	74 246		
Autres dettes	119 285	119 285		
Dettes rep. de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	2 324 352	2 324 352		
TOTAL	7 427 835	7 427 835	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

5.4 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	414 004	323 426
Dettes fiscales et sociales	444 735	411 275
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	74 246	62 895
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	932 985	797 596

5.5 Comptes de régularisation

5.5.1 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Produits d'exploitation	2 324 352	1 846 520
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	2 324 352	1 846 520

5.5.2 Ecart de conversion

Se référer au paragraphe 4.5.2.

6 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE RESULTAT

6.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le montant total du chiffre d'affaires s'élève à 9 392 643 €, dont 2 631 587 € au titre des opérations réalisées à l'exportation.

La ventilation de chiffre d'affaire par activité est reprise dans le tableau ci-dessous :

Chiffres exprimés en euros	Exercice N
CA Digital	9 210 114
CA Salons	
CA Marques, Média et autres	180 290
CA Divers	2 239
TOTAL	9 392 643

6.2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -446 350 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 200	10 915
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 200	82
Produits exceptionnels sur opérations en capital		833
Reprises sur provisions et transferts de charges	15 000	10 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	476 550	128 614
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	476 550	91 614
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		37 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-446 350	-117 699

Les charges exceptionnelles / op. de gestion incluent pour 450 549 € l'impact au 1/01/2018 du changement de méthode de valorisation des Produits constatés d'avance.

6.3 Impôt sur les bénéfices

La société RED ONLINE est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société INFOPRO DIGITAL HOLDING .

6.3.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Résultats	Bénéfices comptables avant impôt	Impôt	résultat net après impôt
Résultat courant	(293 631)		(293 631)
Résultat exceptionnel	(446 350)		(446 350)
Participation des salariés	(12 681)		(12 681)
Crédits d'impôts			
TOTAL	(752 662)	0	(752 662)

Le montant de l'impôt à payer par la Société à la société tête de groupe fiscal, Infopro Digital Holding, est égal à sa propre charge d'impôt calculée comme si elle n'était pas membre du groupe intégré.

Le produit comptable de l'exercice généré par le CICE est prélevé sur le résultat distribuable pour être mis en réserve au compte Report à Nouveau en N+1. Ce crédit d'impôt CICE contribue ainsi à financer l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise notamment via l'effet positif sur le fonds de roulement

6.3.2 Fiscalité différée

Bases	A l'ouverture de l'exercice	Variations en résultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Evaluations dérogatoires en vue d'obtenir des allègements fiscaux :			
Provisions réglementées :		0	
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges :			
Provision pour indemnité de départ à la retraite	42 529	6 189	48 718
Effort construction	8 697	655	9 352
Participation		0	
Contribution sociale de solidarité		0	
Provision dépréciation des créances Clients	17 928	(11 293)	6 635
Autres provisions pour risques		0	
TOTAL	69 154	(4 449)	64 705

6.3.3 Incidence sur le résultat de l'application des dispositions fiscales

Impact sur le résultat de l'exercice	2018
Résultat de l'exercice	(752 661)
- Impôt sur les bénéfices	
- Crédits d'impôts :	(70 708)
crédit d'impôt en faveur de la recherche	
crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	
crédit d'impôt famille	
réduction d'impôt en faveur du mécénat	
crédit d'impôt investissement en Corse	
crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	
crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	(70 708)
autres imputations	
Résultat avant impôt (ou crédit d'impôt)	(823 369)
+ Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	
- Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	
Variation des provisions réglementées : - amortissements dérogatoires	0
Résultat hors dispositions fiscales	(823 369)

7 INFORMATIONS DIVERSES

7.1 Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2018, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2018	Effectif
Cadres	36
Journalistes	3
Employés	3
Contrats à durée déterminée	
TOTAL	42

7.2 Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société SAS INFOPRO DIGITAL HOLDING 10 Place Général De Gaulle 92160 ANTONY - Siret n° 81881341200025

7.3 Liste des filiales et des participations

en milliers d'euros	Capital	Autres Capitaux propres	% détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Cautions et avals donnés	Chiffres d'affaires HT	Résultat net	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
A1 - FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la Société)										
<i>Françaises</i>										
<i>Etrangères</i>										
RED ON LINE UK ROYAUME UNI	120	52 799	100,00%	120	120			184 472	6 926	
A2 - PARTICIPATIONS(entre 10 et 50% du capital détenu par la société)										
B - AUTRES PARTICIPATIONS (de moins de 10%)										

7.4 Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

8 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

SAS RED ONLINE

UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE
INFOPRO
digital



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Vassal", is written over a horizontal line.

RED ON LINE
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2.392.796 €
Siège social : 10, place du Général de Gaulle – Parc Antony II - 92160 ANTONY
425 043 064 RCS NANTERRE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 6
MAI 2019**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Origine :

- Perte- 752.661,53 €

Affectation en totalité au poste « Report à nouveau » soit - 752.661,53 euros qui est ainsi porté de - 311.572,30 € à - 1.064.233,83 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois précédents exercices.

.../...

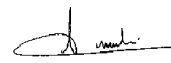
QUATRIEME DECISION – POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
Christophe CZAJKA







Greffe du Tribunal de Commerce
4, rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE CEDEX

Lille, le 25 septembre 2019

Nos réf : VS/LD

Objet : Dépôt des comptes RED ON LINE

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver, sous ce pli, pour dépôt en votre greffe les documents suivants relatifs aux comptes clos le 31 décembre 2018 de la société « RED ON LINE », dont le siège social est à ANTONY :

- Proposition d'affectation du résultat,
- Comptes annuels
- Rapport du commissaire aux comptes.

Vous trouverez ci-joint votre règlement d'un montant de 45,73 € par chèque établi à l'ordre du Greffe du Tribunal de commerce.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir le certificat de dépôt correspondant et la note de frais.

Dans l'attente et restant à votre disposition,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Vianney SOUDANT

Avocat au Barreau de Lille - Directeur Associé
Directeur du Département Droit des Sociétés - M&A
vianney.soudant@fidal.com

Immeuble Crystal
ZAC EURALILLE ROMARIN
59777 EURALILLE - FRANCE

Tél : +33 (0)3 20 14 82 14
Fax : +33 (0)3 20 14 82 15
fidal.com

FIDAL - Société d'avocats ■ Société d'exercice libéral par actions simplifiée à directoire et conseil de surveillance. Capital : 6 000 000 Euros ■ 525 031 522 RCS Nanterre
TVA Union Européenne - FR 42 525 031 522 - NAF 6910Z ■ Siège social : 4-6 avenue d'Alsace - 92400 Courbevoie - France ■ T : 01 46 24 30 30 ■ Barreau des Hauts-de-Seine